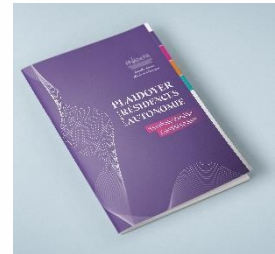


Paris, 9 mai 2023

## « PLAIDOYER POUR LES RÉSIDENCES AUTONOMIE » LES PROPOSITIONS DE LA FNADEPA

Souvent mal connues et oubliées des pouvoirs publics, les résidences autonomie sont confrontées à de nombreuses difficultés qui les mettent en péril. Pourtant des solutions existent. La FNADEPA en propose 17, dans « un plaidoyer pour les résidences autonomie » fondé sur l'expertise de ses adhérents. Alors que s'ouvre la transition démographique, elle appelle les pouvoirs publics et les parlementaires à s'en emparer pour conforter et pérenniser ces 2300 structures qui constituent un maillon essentiel dans l'accompagnement du Grand âge.

Accompagnant près de 120 000 personnes âgées souvent modestes, en légère perte d'autonomie, en situation de handicap ou de fragilité, les résidences autonomie font partie intégrante du paysage médico-social. Ces structures – anciennement appelées « foyers-logements », présentent bien des atouts... mais aussi des faiblesses qui les fragilisent : cadre juridique complexe, parc immobilier vieillissant, méconnaissance de la pluralité de leurs missions...



Leur nombre diminue d'année en année, lentement et en silence. Un comble, alors que la population vieillit et que les résidences seniors fleurissent partout sur le territoire.

Fortement attachée à la pluralité de l'offre d'accompagnement du Grand âge, la FNADEPA s'est donc attachée à trouver des solutions pour défendre, promouvoir et pérenniser ces structures mal connues de nos concitoyens et souvent oubliées des pouvoirs publics.

De cette réflexion est né le « **Plaidoyer pour les résidences autonomie** ». En 4 axes et 17 propositions, la FNADEPA propose des mesures concrètes – d'ordre législatif, réglementaire, fiscal, financier... –, fruit de travaux menés avec ses adhérents, directeurs de résidences autonomie. Leurs constats, expériences et propositions ont apporté un éclairage inégalé sur ces structures et leurs besoins.

### **Parmi les propositions de la FNADEPA :**

1. *Introduire dans le Code de l'action sociale et des familles une nouvelle définition des résidences autonomie*
2. *Élargir le périmètre et le montant consacré au forfait autonomie, et mieux reconnaître les missions des résidences autonomie*
3. *Rouvrir le forfait soins aux résidences autonomie et changer sa dénomination*
4. *Mener des actions de communication pour promouvoir les résidences autonomie*
5. *Engager un grand plan d'investissement pour rénover les résidences autonomie et créer de nouvelles places.*

La FNADEPA souhaite que les parlementaires et le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées se saisissent de ces propositions dans le cadre de la proposition de loi « Bien vieillir », la feuille de route du Grand âge attendue en juin et le projet de loi de financement de la sécurité sociale à l'automne.

Contact presse

Annabelle VÉQUES - 06 87 14 02 54- [a.veques@fnadepa.com](mailto:a.veques@fnadepa.com)